

Règlement du concours photo 2017

Développement durable

Article 1 : Organisation et dates du concours

Le groupe Borie Uni'Vert'Cité, situé à la Faculté des Sciences et Techniques de Limoges au 123 avenue Albert Thomas, organise son premier concours photo-dessin libre et gratuit. Ce concours aura lieu du 8 mars au 30 avril 2017.

Article 2 : Le thème proposé est le Développement durable.

L'objectif de ce concours est de créer une base de données de visuels sur le thème du développement durable pour agrémenter les communications sur ce thème (site internet, articles, pancartes...).

Article 3 : Conditions de participation

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes, dessinateurs ou peintres amateurs à l'exclusion des membres du jury. Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur l'œuvre en question.

Les images, photographies, œuvres seront utilisées dans et hors du contexte du concours par les organisateurs.

Pour les utilisateurs d'appareil photo, elle devra être envoyée au format JPEG en pièce jointe d'un e-mail à l'adresse : fst.durable@unilim.fr. Une boîte de dépôt se trouvera également à l'accueil du bâtiment A. Cette boîte de dépôt servira pour toutes les personnes réalisant une peinture ou un dessin pour ce concours et ne pouvant le scanner pour l'envoyer par e-mail.

Le sujet de l'e-mail sera sous la forme de « Concours-photo-nom-prénom »

Le corps de l'e-mail comprendra :

La date et le lieu de la prise de vue (dessin)

Un commentaire de 2 lignes maximum

Les nom et prénom du participant

L'e-mail du participant.

Pour les dessins déposés dans la boîte de dépôt, les nom-prénom, adresse e-mail, date et lieu seront inscrits à l'arrière de l'œuvre ainsi qu'un commentaire de 2 lignes maximum.

Article 4 : Critères de sélection :

Les photographies ainsi que les dessins (peintures) seront évaluées sur leur valeur technique et artistique par le jury.

Article 5 : Prix

Trois prix par catégorie seront décernés.

Article 6 : Exposition des œuvres

Les photographies seront exposées lors de la remise des prix. Elles seront exposées à la bibliothèque universitaire de la Faculté des Sciences et Techniques de Limoges jusqu'à la fin de l'année universitaire 2016-2017.

Article 7 : Annonce des résultats

Les gagnants seront informés par mail et les résultats seront dévoilés sur le site internet <http://www.unilim.fr/parcours-biodiversité> mais également sur notre Facebook Borie Uni'Vert'Cité.

Article 8 : Remise des prix.

Le lieu, la date et l'heure de la remise des prix seront communiqués ultérieurement.

Article 9 : Composition du jury

Le jury sera composé de 10 personnes du projet Borie Uni'Vert'Cité.

Article 10 : Exclusions

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère discriminant ou de tout autre type de nature réprimée par les lois en vigueur.

Article 11 : Droit à l'image

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo ou du dessin soumis. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion. Les dessins et photographies présentés lors de ce concours pourront librement être utilisés par le projet Borie' Uni'Vert'Cité pour ses supports de communication.

Article 12 : Responsabilités :

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

Article 13 : Obligations

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.